le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux termes de la Loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage, l'un

en présence de demeurant à de	, Département d âgé de	ans;	profession
De .	. Département d		lemeurant professio n
à de	âgé de	ans;	lemeurani
De à de	, Département d âgé de	ans;	profession demeurant
Et de à d	, Département d , âgé de		profession Maire
Après quoi, moi, d qu'au nom de la Loi, l aux parties comparantes,	; faisant les fonctions d'Officier p esdits époux sont unis en mariage, e et ont lesdits	ublic de l'Etat civil, ai t ai donné lecture du pr	prononcé

Les Tables Alphabétiques doivent être faites et certifiées par les Officiers de l'État Civil dans le mois qui suivra la clôture du Registre, c'est-à-dire en Janvier 1811, (art. 2 et 4 du Décret Impérial du 20 Juillet 1807.)





abts	Edwarde 28
andi	
	Jour Banking
Caujart	L'ierre
	Com Barrier
Commant	ame Calherine
Charlins	
De beefer	P. 11
Debellicourt	
	ann Catherine
Dehoch	Elisabeth 30
11	Jean Samçois 22

To a material	of Dernier fee	citic III;
foot		
Luttemand	Jean Bajstitte	6
Raije	James Laurde	29
Sterepo	Joseph	25
Stercho	Sime	26
Straffered	Chris	
Vanden Benden	aun v	the second secon
Vanden dach	Joanne	27
Nander Linden	Jacques Cillis int	/2
Vander Schueren	Gillis Joseph Letrovilles	23
Van Goether	Catherine	management of 8
Van Basenberg	Jean Baptisto	We state to the state of the st
Han Loo	Seuni	17
Nam Lee	Catherine	tana pamainana and an
Van Sinjeom	Jean Baptiste	/2
Van Suj Com	Jean Baptiste	
Vindoot	Marie	